



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Franklin tenue le 17 décembre 2025 à 19h30 au Centre récréatif de Saint-Antoine-Abbé, sous la présidence de M. Yves Métras, maire.

Sont présents (es) : Mme Sophie Vincent
Mme Lyne McKenzie
M. Simon Brennan
M. Mark Blair
M. Daniel Thibault
Mme Marie-Élaine Morin

Mme Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

RÉSOLUTION NO. 235-12-2025

1_OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ATTENDU QUE tous les membres du conseil confirment avoir été dûment convoqués par la directrice générale et greffière-trésorière, au moyen d'un courrier électronique faisant foi de cette convocation;

ATTENDU QUE tous les documents nécessaires à la prise de décision ont été envoyés par courrier électronique aux membres du conseil au moins 72 heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair
APPUYÉ par le conseiller M. Simon Brennan
Et **RÉSOLU**

D'OUVRIR la séance extraordinaire à 19h30 le quorum étant respecté.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 236-12-2025

2_ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Sophie Vincent
APPUYÉ par le conseiller M. Simon Brennan
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que convoqué.

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2026
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2026-20272025
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 237-12-2025
3_ADOPTION DU BUDGET 2026

ATTENDU QUE l'article 954 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) prévoit que les municipalités doivent adopter, au plus tard le 31 décembre de chaque année, le budget de l'exercice financier suivant, sauf lors d'une année d'élections générales où ce délai est prolongé jusqu'au 31 janvier;

ATTENDU QUE l'avis public requis a été donné conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*;

<i>Municipalité de Franklin</i> PRÉVISIONS BUDGETAIRE	
	2026
Revenus	
Taxes sur la valeur foncière **	2 507 845 \$
Taxes sur une autre base	492 265 \$
Compensations tenant lieu de taxes	14 444 \$
Transferts	483 576 \$
Services rendus	166 084 \$
Imposition de droits	101 000 \$
Autres revenus	47 586 \$
<i>Total des Revenus</i>	3 812 800 \$
Charges	
Administration générale	844 981 \$
Sécurité publique	541 315 \$
Transport	922 673 \$
Hygiène du milieu	547 734 \$
Santé et bien-être	12 000 \$
Aménagement, urbanisme et dévelop.	206 754 \$
Loisirs et culture	380 226 \$
Remb. Dette	84 100 \$
Frais de financement	43 916 \$
<i>Total des Charges</i>	3 583 699 \$
Conciliation à des fins fiscales	
Amortissement	- \$
Financement	- \$
Affectation à l'investissement	323 550 \$
Affectation équilibre budgétaire	5 000 \$
Affectations autres	(99 449) \$
<i>Total des Conciliation à des fins fiscales</i>	229 101 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	- \$

Il est **PROPOSÉ** par le conseille M. Daniel Thibault
APPUYÉ par le conseiller M. Mark Blair
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2026, tel que déposé et présenté.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 238-12-2025

4_ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

ATTENDU QUE l'article 953.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) prévoit que les municipalités doivent adopter, au plus tard le 31 décembre de chaque année, un programme triennal d'immobilisations (PTI) couvrant les trois exercices financiers suivants;

ATTENDU QUE le projet de PTI a été mis à la disposition des membres du conseil conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU QUE l'avis public requis a été donné en conformité avec l'article 956 du *Code municipal du Québec*;

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028					
SOURCE DE FINANCEMENT 2026					
Taxes foncières	323 550 \$				
Subventions	1 985 606 \$				
Règl. Emprunt	125 711 \$				
Fonds réservés	77 000 \$				
Excédent non-affecté	185 389 \$				
Excédent affecté	501 500 \$				
Total	3 198 756 \$				
↓					
PROJETS	ESTIMATION	2026	2027	2028	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE					
Rénovation maison municipale (PRACIM)	165 000 \$	165 000 \$	- \$	- \$	
Rénovation Hôtel de ville + accès 2e étage	250 000 \$	250 000 \$	- \$	- \$	
Sous-total	415 000 \$	415 000 \$	- \$	- \$	
SECURITE PUBLIQUE - INCENDIE					
Service Incendie - Camion	325 000 \$	- \$	325 000 \$	- \$	
Coussin de levage	30 000 \$	30 000 \$	- \$	- \$	
Puits - Intervention SSI	100 000 \$	- \$	100 000 \$	- \$	
Sous-total	455 000 \$	30 000 \$	425 000 \$	- \$	
TRANSPORT ROUTIER					
Refection chaussée rang Grimshaw (6,1 km) (PAVL-Redress & acc.)	1 850 000 \$	1 850 000 \$	- \$	- \$	
Refection chaussée rang Savary (4,7 km) (PAVL-Redress & acc.)	1 500 000 \$	- \$	1 500 000 \$		
Changement de chauffage + renovations Garage (PRABAM)	112 089 \$	- \$	112 089 \$	- \$	
Dépôt neige usées	150 000 \$	- \$	150 000 \$	- \$	
Sous-total	3 612 089 \$	1 850 000 \$	1 762 089 \$	- \$	
HYGIÈNE DU MILIEU					
Mise à jour - Plan d'intervention eau potable et usées (TECQ)	28 500 \$	28 500 \$	- \$	- \$	
Plan de gestion des actifs en eau potable et usées (TECQ)	15 000 \$	15 000 \$	- \$	- \$	
Étude requise - Stratégie Québécoise eau potable (TECQ)	15 000 \$	15 000 \$	- \$	- \$	
Travaux agrandissement capacité Eaux usées	2 500 000 \$	- \$	2 000 000 \$	1 250 000 \$	
Sous-total	2 558 500 \$	58 500 \$	2 000 000 \$	1 250 000 \$	
URBANISME / ENVIRONNEMENT					
Prog. Conformités installations septiques	250 000 \$	- \$	- \$	250 000 \$	
Sous-total	250 000 \$	- \$	- \$	250 000 \$	
LOISIRS ET CULTURE					
Amenagement Parc-Antoine Labelle	783 756 \$	783 756 \$	- \$	- \$	
Honoraires prof. Amenagement parc	61 500 \$	61 500 \$	- \$	- \$	
Surface terrain de tennis/pickleball salle	15 000 \$	- \$	15 000 \$	- \$	
Sous-total	860 256 \$	845 256 \$	15 000 \$	- \$	
TOTAL	8 150 845 \$	3 198 756 \$	4 202 089 \$	1 500 000 \$	

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair

APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault

Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Franklin, pour les années 2026-2027-2028, tel que déposé et présenté ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

5_PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant de débuter la période de questions, M. Yves Métras, maire rappelle que la période de questions porte exclusivement sur le budget 2026 et le plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

RÉSOLUTION NO. 239-12-2025
6_LEVÉE DE LA SÉANCE

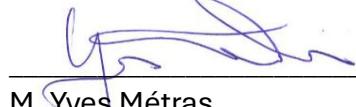
CONSIDÉRANT que les sujets de l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Sophie Vincent
APPUYÉ par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
Et **RÉSOLU**

DE lever la séance extraordinaire du conseil municipal du 17 décembre 2025 à 19h45.

Adopté à l'unanimité

Je, Yves Métras, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


M. Yves Métras
Maire


Mme Geneviève Carrière
Directrice générale et greffière-trésorière